

Bulletin consultable en ligne
www.mairie-varennnes-89.com/

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 7

ANNEE : 2016

Mois : Mai

Le mot du Maire

Au 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales auront interdiction de traiter au désherbant l'espace public (places, parkings, trottoirs,...) Mais au printemps 2017, l'herbe repoussera et envahira ce même espace public... Alors, que faire ?

Vous aurez remarqué que, depuis 2 ans déjà, nous avons fortement limité notre utilisation de produit désherbant (nous n'avons traité cette année que le parking de la salle de loisirs et la place de l'église). Le reste, à savoir les trottoirs, le cimetière, la place des marronniers a été désherbé à la main et au piochon par l'employé communal, ce qui nécessite...un certain temps.

Alors, certains d'entre vous, dans un esprit citoyen, ont arraché l'herbe poussant sur le trottoir devant leur habitation, ce qui se fait en une petite ½ heure. D'autres sans doute dans le même esprit, ont « passé un coup de désherbant ». Que chacun soit remercié pour sa démarche, mais mettons-nous bien d'accord sur le fait que, à partir de l'an prochain, seul le désherbage manuel sera autorisé.

La technique du brûlage testée il y a quelques années ne s'est pas montrée très efficace. L'idée d'embaucher ponctuellement une personne n'a pas suscité l'enthousiasme d'une majorité du Conseil. Alors ce travail pourrait peut-être se faire de façon plus « conviviale ». Pourquoi ne pas organiser une « matinée citoyenne » au cours de laquelle un désherbage manuel collectif serait réalisé, en ciblant par exemple les trottoirs des personnes qui auraient des difficultés à le faire elles-mêmes ?

Mais, certains me diront : « Je paie des impôts, je ne vois pas pourquoi je désherberais devant chez moi ou devant d'autres qui refusent de le faire ! »

Oui bien sûr... On peut penser ainsi...

Et puis, il faudrait que notre état d'esprit évolue et que l'on ne considère plus que quelques herbes poussant sur le trottoir ou au coin d'un mur sont « sales ». Car ce qui est sale, ce sont ces produits polluants pour notre environnement et nocifs pour notre santé !

Allez, il reste encore un peu de temps d'ici 2017... Faites-nous part de vos idées et suggestions à ce sujet. Elles seront étudiées avec attention car le problème n'est pas simple...

Maurice Mocquot

Sommaire



Page 1 : Le mot du Maire

Pages 1 à 3 : Informations générales et administratives

Pages 4 et 5: Vie de la commune

Page 6 : La parole est aux associations

Page 7 : A la découverte de notre patrimoine : le château de Maulnes

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

Attention à la fraude !

Plusieurs cas de fraude aux documents administratifs sur internet nous ont été rapportés par notre secrétaire.

Nous vous rappelons que les documents administratifs sont délivrés gratuitement. Cas échéant seule une enveloppe timbrée peut vous être demandée pour un envoi de document. Soyez donc vigilant et ignorez les sites internet qui vous proposent la délivrance de documents administratifs contre rémunération !



INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

Carte communale : enquête publique en cours...

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, une enquête publique est en cours. M Pierre Guion, commissaire enquêteur, a été désigné par le tribunal administratif. Il sera présent à la mairie aux dates et horaires suivants :

- ✓ Lundi 23 mai 2016 de 9 h à 12 h
- ✓ Le mercredi 1^{er} juin de 9 h à 12 h
- ✓ Le vendredi 24 juin 2016 de 14 h à 17 h

Chacun peut venir consulter le dossier de la carte communale et consigner d'éventuelles observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Le rapport et la conclusion de l'enquête seront consultables dès leur transmission en mairie.

Présentation du budget et de la situation financière de la commune



- Budget communal : Fonctionnement : 398 670€
Investissement : 216 918€
- Budget assainissement : Exploitation : 28 681€
Investissement : 756 454€
- Budget CCAS : fonctionnement : s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 578 €

Les taux d'imposition : Ils restent inchangés comme les années précédentes et selon le tableau suivant :

Taxe habitation	19,86 %
Foncier bâti	13,91 %
Foncier non bâti	33,80 %
CFE (Cotisation foncière des Entreprises)	23,42 %

Réorganisation des services d'immatriculation de la préfecture



Concernant les immatriculations de véhicules, diverses dispositions ont été développées ces dernières années, notamment la dématérialisation des démarches administratives : les changements d'adresses pour les véhicules immatriculés sur le format AA-001-AA, et l'enregistrement de déclaration de cession peuvent être effectués en ligne en créant un compte sur le site www.mon.service-public.fr

A compter du 9 mai, la préfecture d'Auxerre généralise l'accueil sur rendez-vous pour toutes les autres démarches d'immatriculation : pref-siv@yonne.gouv.fr

- Rendez-vous pour les professionnels les mercredis matins.
- Rendez-vous pour les particuliers les mardis matins et jeudis matins (uniquement pour les véhicules importés, successions et véhicules anciens)

La prise de rendez-vous s'effectue facilement sur le site www.yonne.gouv.fr

Les principaux investissements pour l'année en cours

Le Parking du stade

C'est un scénario à rebondissement que nous a offert le Conseil Départemental. Alors que les travaux s'achevaient (voir les épisodes précédents dans les bulletins de septembre 2015 et janvier 2016 : pour mémoire le projet était divisé en deux tranches, un parking en enduit bicouche réalisé par l'entreprise Mansanti et une seconde tranche réalisée en concassé par l'entreprise Barbier), le Conseil Général nous a attribué une subvention uniquement pour la tranche n° 1 au motif qu'un parking en concassé n'en n'était pas un. Le Conseil municipal a finalement décidé que la seconde tranche serait également réalisée en enduit bicouche, ce qui, avec l'obtention des subventions n'entraîne aucun surcoût.

Suite page suivante

Les principaux investissements pour l'année en cours (suite)

L'assainissement

Comme vous avez pu le constater, les travaux liés à la réhabilitation de l'assainissement se sont poursuivis cet hiver avec les réfections ponctuelles du réseau. La rue de la Fontaine a bénéficié d'un soin particulier et la conduite a été entièrement changée compte tenu de son état très dégradé. Profitant de la tranchée ouverte, le réseau d'eau a également été refait.

Depuis trois semaines la réalisation de la STEU Station de Traitement de Eaux Usées est (enfin) en cours. Les travaux avançaient sur un bon rythme mais les intempéries de ce mois de mai vont inévitablement retarder le chantier. Ils devraient se poursuivre durant l'été jusqu'en septembre octobre.



La sécurisation de l'école

Compte tenu de la situation liée aux attentats de 2015, et aux recommandations de la préfecture et de l'inspection académique, l'école de Varennes sera fermée à clé dans le temps de présence des enfants. Elle sera équipée d'un système d'ouverture et de fermeture électrique avec interphone et visiophone, commandé depuis la classe par l'enseignant. Le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise AD électricité, s'élevant à 4 876 €. Notez que le passage sur le côté de l'école sera fermé. Les enfants seuls ou accompagnés arrivant depuis le parking et la grande rue devront se présenter à la porte d'accès à l'école.

La mise aux normes de l'accessibilité

La loi handicap de 2005 prévoyait une mise aux normes de l'ensemble des bâtiments publics en 2015. La commune de Varennes avait suivi cette recommandation sur certain point en réalisant une rampe d'accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite.

Après diagnostic conduit par la DDT, les normes et exigences ayant évolué depuis 2005, il s'avère qu'il reste encore beaucoup à faire. La Municipalité a donc fixé un échéancier sur 6 ans pour étaler les travaux.

L'objectif cette année est de monter un dossier à soumettre aux services de la préfecture et au Conseil Départemental afin d'obtenir des subventions. Il comportera les points suivants :

- ✓ Réfection des marches de l'escalier de la mairie et leur mise aux normes par la pose de nez de marche antidérapant ainsi que des dalles podotactiles. La main courante sera prolongée pour répondre aux normes en vigueur.
- ✓ Mise aux normes de l'escalier de l'école selon les mêmes modalités.
- ✓ Réalisations de deux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite au parking du stade et une place à la salle des loisirs.
- ✓ Réalisation de divers équipements tels que rampe de franchissement de la marche du préau de l'école, marche à l'intérieur de l'église entre la nef et le chœur, tapis aux normes pour l'entrée de la salle des loisirs.
- ✓ Mise aux normes de la porte d'entrée de la mairie ainsi que celle de la salle du Conseil.

Ces travaux ne se feront qu'en 2017, après obtention des subventions.

INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES

Tri des emballages : des nouveautés au point d'apport volontaire

A compter du 15 juin prochain, vous pourrez déposer tous vos emballages dans les différents bacs de tri: tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage. Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri les emballages en métal, en carton et les briques alimentaires. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Notre commune fait partie des premières à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Vos proches qui habitent dans des communes qui ne font pas partie de la Communauté de Communes du Pays Chablaisien ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider : 1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri ! 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider. 3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A recycler

Dans le bac emballages jaune : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Dans le conteneur à verre : emballages en verre. Dans le conteneur à papiers : tous les papiers.

Il est évident que cette mesure proposée par la communauté de Communes va générer une quantité d'emballages plus importante dans le bac jaune. Nous avons déjà signalé cet hiver des retards de relevé des déchets à la CCPC. Aussi seront nous vigilants afin que la rotation de l'opérateur, la COVED correspondent à nos besoins. N'hésitez pas à signaler en mairie, tout problème que pourrait poser ces changements.



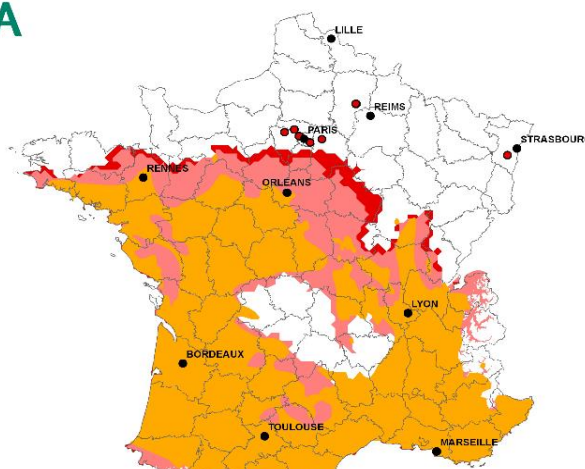
VIE DE LA COMMUNE

Les chenilles processionnaires

Comme vous avez pu le constater, les chenilles processionnaires gagnent du terrain dans notre région.

D'origine méditerranéenne, la chenille processionnaire du pin qui présente un développement larvaire hivernal bénéficie des augmentations mêmes minimes, des températures. Le front de progression annuelle est aisément identifié par l'observation des nids d'hiver, blancs, bien visibles à distance.

Les contraintes thermiques, qui forçaient la chenille à demeurer au sud de la Loire dans les années 1970, ont été progressivement levées par le réchauffement climatique. Cela a permis son expansion continue vers le nord au rythme moyen de 4 km/an durant les dix dernières années. Cette carte du site de l'INRA date de 2011 et mériterait d'être actualisée pour le département.



Progression de la chenille processionnaire

1969-1979	2005-2006	2010-2011
-----------	-----------	-----------

VIE DE LA COMMUNE



Les chenilles processionnaires (suite)

Cette progression pose des questions quant à son impact sanitaire potentiel : allergies, urtication, choc anaphylactique pour l'homme et les animaux domestiques. Ces chenilles, en situation de stress ou de dangers libèrent de milliers de poils urticants dont les effets peuvent être gênants voire dangereux : urtication pouvant aller jusqu'à de violente crise d'asthme ou œdème de Quincke ou de graves problèmes oculaires si les yeux sont touchés. Quelques réflexes s'imposent : évitez de laisser jouer les enfants sous un pin qui est touché : la présence de poils urticants peut persister pendant plusieurs mois. Soyez attentif en cas d'intervention : renseignez-vous et prenez les précautions nécessaires.

Un mois d'avril en musique 🎵 🎶

Deux événements musicaux ont rythmé le mois d'avril sur la commune de Varennes. Les guitaristes de l'ensemble des guitares de l'Yonne et les élèves de l'école de Pontigny se sont produits à la salle des loisirs le 3 avril. Le public a pu apprécier un ensemble d'oeuvre très variés.

Le 30 avril cette fois c'est l'église de Varennes qui accueillait une formation de gospel : La municipalité avait à cœur de valoriser notre église restaurée depuis le mandat précédent. Le professeur des écoles, M Dubois contacté pour associer les enfants à cette manifestation a répondu très favorablement.



Ce sont donc les élèves de la classe de CE2 CM1 qui ont chauffé la salle. Ils ont même été rappelés par le quartet vocal qui leur succédait. Deux formations, un quartet puis un ensemble d'une trentaine de voix nous ont offert une belle prestation.

Malgré le froid et la pluie l'assistance était nombreuse à se presser dans le chœur et la nef, accompagnée jusqu'à la sortie par les chants.



Le Comité des fêtes

Bonjour à tous, La marche de printemps bien que boueuse a rassemblé environ 70 marcheurs qui ont eu le plaisir de déguster le Soumaintrain de Sandra Mathieu à l'arrivée.

Pour clore la saison estivale, nous vous attendons nombreux à Varennes en fête le samedi 3 septembre. Un petit œil sur ce qui vous y attend : entre autre jeux pour enfants, structure gonflable, trampoline, maquillage, expo photo... Nous aurons le plaisir d'accueillir le groupe CROOKS IN CLOVERS en soirée pour un concert pop rock.



Venez à la rencontre des Jujugazou de retour de leur périple autour du monde. Ces Varennois avaient tout quitté pour ce voyage à vélo avec leurs enfants. Julien, Julie, Gabin et Zoé vont vous faire partager leur aventure.



Nous vous donnons également rendez-vous pour nos autres manifestations, à vos agendas !

- 4 octobre la marche d'automne
- 8 novembre la foires aux jouets
- 29 novembre l'après-midi récréatif
- 18 décembre pour le char de Noël

Gaëlle Bogureau, Présidente du Comité des Fêtes

Ecole de Varennes

Carnaval

Les élèves de l'école ont défilé dans les rues de Varennes. Nous remercions les habitants pour leur accueil et pour leur générosité. Ce fut une agréable matinée malgré une météo peu clémente.

Classe découverte

Les élèves des écoles de Varennes ainsi que les CE2 de Ligny partiront à la découverte de l'Auvergne dans le cadre d'une classe découverte la semaine du 14 au 17 juin.

P'tit tour

Les élèves de Varennes et les CM1/CM2 de Ligny participeront à une journée vélo le 10 juin prochain. Les élèves parcourront environ quarante kilomètres dans la journée. Le matin, ils se rendront à Gurgy où ils pique-niqueront puis ils reviendront à Ligny l'après-midi en empruntant l'ancienne ligne du Tacot.

Kermesse

La kermesse se déroulera le dimanche 5 juin à l'école de Varennes à partir de 14h. L'après-midi commencera avec le spectacle des élèves des écoles maternelle et élémentaire puis les enfants pourront s'amuser sur différents stands de jeux. A cette occasion, une tombola est organisée.

Méchoui :

Le méchoui aura lieu à Méré le samedi 25 juin.

Concert de gospel

Nous remercions la municipalité de nous avoir permis de participer à ce bel événement culturel riche en émotion. Les dons faits à l'occasion de ce concert ont été reversés à l'école. Merci à toutes les personnes qui ont participé pour leur générosité.

A. Dubois

Union Sportive de Varennes

Comme chaque année, pour l'Ascension, notre tournoi jeunes a été un véritable succès. Nous le devons aux bénévoles, dirigeants, parents, jeunes ainsi qu'aux sponsors. Je remercie donc tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent au bon déroulement de cette journée. Sur le plan sportif, le club terminera la saison courant Juin, donc difficile à ce jour de faire le bilan avec 161 licenciés. Il est dommage que lors des dernières rencontres, nos joueurs manquent d'un peu de sérieux, ce qui risque de couter la première place à l'équipe B. Dernièrement, sur 59 licenciés seniors, nous avons eu des difficultés à en trouver 22. L'absentéisme, comme partout, devient un problème très difficile à gérer pour les dirigeants lorsqu'on connaît les règlements de fin de championnat. Date à retenir : Tournoi vétérans, samedi 4 Juin sur le terrain de Cheu. Assemblée Générale, vendredi 1er Juillet, salle des loisirs, à partir de 20h.

Le Président : G.Cuneaz

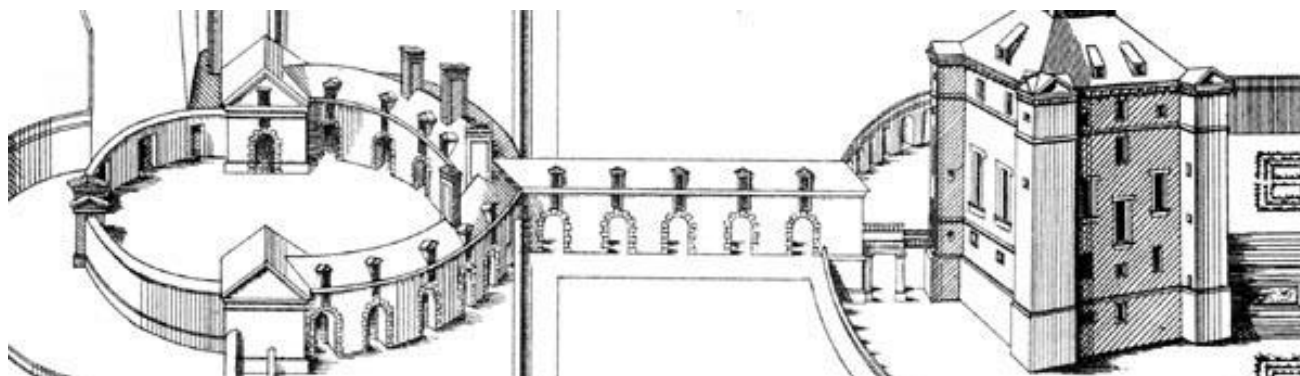
DETOUR PAR LE CHATEAU DE MAULNES

L'HISTOIRE DU CHÂTEAU

Situé aux confins de l'Yonne sur le territoire de la commune de Cruzy-le-Châtel, non loin de Tanlay et d'Ancy-le-Franc, ce château du Tonnerrois est une véritable énigme de la renaissance.

D'architecture pentagonale, organisé autour d'un puits central et d'un imposant escalier en spirale, cet édifice, unique en France, a nourri bien des légendes. Construit au coeur du XVI^e siècle, dans un jeu subtil de lumière et d'eau, ce véritable labyrinthe est le relais de chasse du premier duc d'Uzès et une de ces grandes architectures utopiques qui marquent l'imagination.

Dès 1576, l'architecte Jacques Androuet du Cerceau fait figurer ce château dans son ouvrage « Les plus excellents bastiments de France »



On raconte que la fée Mélusine y a vécuCe qui est certain c'est qu'il est construit sur une source déjà connue depuis la période gallo-romaine. Et qui dit source dit bien souvent légende...

Classé au titre des Monuments Historiques, acquis par le Département en 1997 et aujourd'hui en cours d'étude et de restauration, le voici rendu à notre Patrimoine commun pour le bonheur de tous les amateurs d'Histoire et de lieux magiques.

Le temps d'un week-end, venez découvrir le seul Château pentagonal de France, jusqu'au dimanche 30 octobre 2016



LES GRANDS RENDEZ-VOUS

La « Randonnée des 3 châteaux + 1 » Dimanche 5 juin

Les « Journées du Patrimoine et de Pays des Moulins »

Dimanche 19 juin de 14 à 18h

Les « Journées européennes du patrimoine » Samedi 17 et dimanche 18 septembre

LES VISITES THEMATIQUES 2016

« Les mystères des formes » Visite à 15h30 tous les jours d'ouverture

« La légende de la fée Mélusine » Visite à 17h les jours

d'ouverture

« La vie quotidienne dans un château de chasse à la Renaissance » Visite nocturne les premiers samedis des mois de juin à septembre (réservation obligatoire auprès de l'office de tourisme « le Tonnerrois en Bourgogne »)

ANECDOTE : Rappelons-nous que le Général Pershing, chef de corps américain a campé en 1917 à Maulnes. Pouvons-nous alors imaginer que le château de Maulnes et le Pentagone à Washington aient une histoire commune ?